

# Née sous un faux nom

**PATERNITÉ** ► Dans le Chablais, un couple se bat depuis plus d'un an pour que son enfant porte le nom du vrai père. Voyage dans les méandres du Code civil.

GILLES BERREAU

Patience\* est âgée de 17 mois. Elle habite avec ses parents dans le Chablais valaisan. Mais elle porte depuis sa naissance – et bientôt un an et demi – le nom d'un homme qu'elle ne connaît pas. Et pour cause: ce n'est pas son père. Le cas de Patience n'est pas unique et trouve son origine dans les méandres du Code civil suisse.

Voilà depuis février 2009 que ses parents se battent pour régulariser la situation de leur enfant. «Lorsque Patience est née, cela faisait déjà sept ans que j'étais séparée légalement de mon ex-époux. Et j'avais refait ma vie avec mon compagnon actuel avec qui j'ai conçu Patience. Pourtant, selon la loi, ma fille porte pour l'instant le nom de mon ex! Une situation qui a des conséquences très gênantes, tant sur le plan moral que pratique», raconte la maman.

## Séparée, pas divorcée

Comment en est-on arrivé là? «J'étais séparée, mais pas divorcée lors de la naissance. Et malgré le fait que mon époux ait certifié devant le juge que nous n'avions plus eu de relations intimes depuis notre séparation et qu'en aucun cas il ne pouvait être le père biologique de ce bébé, la justice n'a rien voulu entendre.»

Malheureusement l'ex-mari n'étant plus joignable par la suite pour signer certains documents officiels, les parents de Patience furent dans l'impossibilité de clore cette affaire pendant de longs mois. «En attendant, ma fille grandit et vit sous une fausse identité. Pour le papa, la situation n'est pas plus enviable. En effet, il n'est vraiment pas évident pour lui de regarder sa fille en se disant qu'elle porte le nom de son ex-mari...»

Autre souci pour les parents: les finances. «Seize mois, c'est long, trop long», estime la maman. «Cela complique la vie. Par exemple, nous ne touchons aucune allocation familiale, sans même parler de la prime de naissance. Et le papa de la petite ne peut rien déduire fiscalement, malgré le fait qu'il assume totalement sa fille.»

## Modifier la loi?

Pour la mère, «il faudrait que nos politiques adaptent la législation suisse afin de faciliter les démarches pour déclarer un enfant.



La fillette attend toujours de pouvoir porter le nom de son vrai papa. LE NOUVELLISTE

Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire dans ce domaine. Et ce, afin que les couples qui se trouveront dans la même situation que nous puissent la régulariser plus facilement.»

Et la Chablaisienne de faire cette comparaison: «En France, mariés ou pas, si le papa d'un bébé veut reconnaître son enfant, il n'a qu'à se rendre à la Mairie. Si les deux parents sont d'accord, il n'a nullement besoin de passer par tout un chemin juridique pour reconnaître son enfant.»

Dans l'appartement villageois de la famille de Patience, alors que Patience joue tranquillement dans sa chambre, ses parents gardent malgré tout le sourire.

Car le bout du tunnel semble enfin proche. «Nous voulions d'abord régler le cas de notre fille. Maintenant, nous allons enfin pouvoir penser à nous marier.»

\*Prénom fictif

## CE QUE DIT LA LOI

Le Code civil tient-il assez compte des mœurs actuelles? Selon la loi, l'enfant né pendant le mariage a pour père le mari. Le Code civil précise que l'enfant né 180 jours au moins après la célébration du mariage ou 300 jours après sa dissolution est présumé être l'enfant du mari. Or, dans les faits – et sous les draps – les choses ne sont pas toujours aussi simples.

Dans le cas chablaisien, le couple a pris un avocat. Ce dernier indique que ce genre d'action civile en désaveu de paternité n'est pas rare. «Il faut qu'un jugement enregistre le désaveu de paternité de la part de l'ancien époux. Dans le cas de ma cliente, le fait que l'ex-mari n'était pas joignable a retardé le règlement du problème. Mais finalement, le tribunal vient de constater officiellement que l'ex-mari n'était pas le père de l'enfant.»

A l'échéance d'un délai légal de trente jours, le jugement sera définitif et l'état civil sera corrigé. L'enfant changera alors de père officiel, pour autant que le nouveau compagnon de Madame reconnaisse le bébé.

Dans le cadre d'un divorce qui se passe mal, qu'arrive-t-il si l'ex-époux refuse de désavouer cet enfant et prétend qu'il est de lui? «Il n'a pas vraiment intérêt à s'opposer à cette procédure, car il devra alors payer des contributions financières d'entretien pour l'enfant d'un autre... Et si malgré tout quelque'un veut semer la zizanie, une expertise sera exigée. Mais elle coûte relativement cher.» GB



Le centre de requérants d'asile de Collombey a été ravagé par les flammes le 14 mai. Un incendie qui n'était pas criminel, selon les investigations menées par la police.

BITTEL/A

REQUÉRANTS D'ASILE À COLLOMBEY

## Le centre va fermer en 2011

LISE-MARIE TERRETTAZ

Le centre de requérants d'asile de Collombey-le-Grand va changer d'affec-tation au 31 mars 2011. Dans un communiqué diffusé hier, le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration explique que le propriétaire a décidé de mettre fin au bail à loyer à cette date. «Il souhaite disposer de ces locaux pour son usage propre. Nous allons devoir chercher un autre lieu pour les requérants de première instance», confirme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

Pas criminel. Le 14 mai dernier, un incendie avait détruit un des trois baraquements abritant les requérants. Selon le communiqué, il n'est pas d'origine criminelle: «Les investigations menées par la police cantonale démontrent qu'un problème technique pourrait être à l'origine de l'incendie. Un acte de négligence ne peut être exclu. Par contre, l'intervention d'une tierce personne ou un acte intentionnel n'est pas privilégié.»

Si elle affirme avoir pris connaissance avec «soulagement» de ces conclusions, la ministre valaisanne signale que «suite à cet événement, il est apparu que des aménagements étaient nécessaires pour améliorer la protection contre le feu. Ce qui aurait impliqué des investissements. Dans ces conditions, le bailleur a

estimé que c'était le bon moment pour lui de reprendre ses locaux.»

A fin avril, l'UDC locale lançait une pétition pour demander la fermeture du centre. Selon le président de la section Mikael Vieux, elle aurait récolté 500 signatures jusqu'ici.

Esther Waeber-Kalbermatten ne croit pas que ce contexte tendu ait fait monter la pression et amené le propriétaire à ne pas renouveler le bail. «Je ne pense pas que cela ait été le cas. Lors des contacts que j'ai eus avec lui, il m'a dit que cela fait quelque temps qu'il cherche un endroit qui puisse servir de dépôt», assure-t-elle. «Jusqu'à l'année dernière, les choses s'étaient plutôt bien passées avec ce centre. Et récemment, nous étions parvenus à trouver des solutions avec la commune pour la mise en place de programmes d'occupation pour les pensionnaires.»

Neuf mois pour trouver une solution. Le canton a maintenant neuf mois pour explorer d'autres pistes. «Ça nous laisse un peu de temps. Et par chance, le nombre de requérants est en baisse. Mais ceci peut changer et nous sommes obligés de trouver une solution. Nous aimerions respecter une répartition régionale équitable, mais cela dépendra de ce que nous trouverons: il nous faut de la place pour 50 personnes.»

MONTHÉY TOURISME

## Comité constitué

Réunis en assemblée extraordinaire jeudi, les membres de la Société de développement (SD) de Monthey/Choëx/Les Giettes ont approuvé la mise en place de Monthey Tourisme, nouvelle structure qui va chapeauter la promotion et les animations. Ils ont désigné son comité, qui comptera neuf membres. Président de la ville, **Fernand Mariétan** (photo) en tiendra les rênes. Il pourra s'appuyer sur Patrice Coppex (président d'Organim), Lorenzo Malaguerra (chef du Service culturel), Alain Langel (président d'Arctom), Jean Daven (président du GSM), Daniel Cornut (représentant de Chablais Tourisme), Jean-François Carrupt (caissier d'Organim), Jean-Jacques Défago (président de la SD) et Sandra Rausis. Le bureau de la SD traitera les affaires courantes jusqu'au 31 octobre, avant de transmettre les comptes à la nouvelle structure. Le comité désigné jeudi se mettra au travail de suite. Il aura pour première tâche de s'organiser, de désigner son vice-président et d'établir le budget. LMT



## MÉMENTO

### CHAMPÉRY Escalade

Initiation à l'escalade au mur de grimpe de Barne de 10 à 16 h dimanche 20 juin à Champéry. Restauration possible par les cantines de Mar-maz et de Dents-Blanches.

### MONTHÉY Ciné open-air

Pour clôturer sa saison 2009-2010, le Garenne projette le «Projet Blair Witch» samedi 19 juin dans la forêt de Monthey, à l'entrée de la piste Vita. Navette au départ du parking Mar-nor. Infos complètes sur www.legarenne.ch

### LES MOSSÉS Expo valaisanne

Artiste photographe autodidacte, la Valaisanne Noëlla F. expose ses photos du 20 juin au 29 août à l'ancien relais postal du col des Mosses. L'exposition «Patchwork d'émotions» est ouverte tous les dimanches de 11 à 17 h. En semaine, renseignements au 079 268 0977. Entrée libre.

### MONTHÉY Thé dansant

Le prochain thé dansant des aînés de Monthey, du Chablais et des environs aura lieu à la salle de la Gare le lundi 21 juin de 14 à 17 h.

## HOMME – FEMME

### Une vision nouvelle de l'Unité

L'homme et la femme sont les instruments d'une réalité supérieure, réalité qu'ils peuvent faire naître en eux-mêmes pour autant qu'ils en comprennent le mystère. Et c'est bien de ce mystère que nous aimerions vous parler...

**Symposium au Centre de conférences Catharose de Petri, Caux s/Montreux les 17 et 18 juillet (samedi 10h et dimanche 14h 30)**

#### Information:

Ecole int. de la Rose-Croix d'Or

tél. 021 966 10 10

info@rosicrucianum.ch

www.rosicrucianum.ch/symposium

prix: Fr. 170.– (pension complète)

samedi: Fr. 80.– / dimanche: Fr. 50.– (repas compris)

